

Compte rendu de la réunion du syndicat de l'AFP de Massat Liers

Le 24/11/2020 à 14h à la mairie de Massat

Présents :

Titulaires :

- M. Woodroffe Justin (procuration Emily Woodroffe)
- M. Pons Jean-Marie
- M. Pons Philippe
- M. Subra Pierre
- M. Laffitte René
- M. Zentkowski Michel (titulaire remplaçant)

Suppléants :

- M. Michaël Gantillon

Invitée :

- Mme Lefevre Audrey, animatrice à la fédération pastorale de l'Ariège

M. Subra, président de l'AFP ouvre la séance à 14h le quorum étant atteint.

Mme Lefevre est désignée secrétaire de séance.

1. Procédure de mise en concurrence pour la réalisation d'un projet de clôtures : étude des devis et désignation de l'entreprise attributaire

Mme Lefevre rappelle aux membres du syndicat que les travaux d'un montant estimatif de 20 058 € ne nécessitent pas une mise en concurrence des entreprises de façon formalisée. Ainsi M. Woodroffe a contacté des entreprises spécialisées dans la pose de clôture, deux entreprises ont fait une offre.

PUECH Nicolas	34 400 € HT (TVA non applicable)
Aude Environnement	25 800 € HT soit 30 960 € TTC

Au vu de la grande différence de prix et par soucis de bonne gestion des deniers publics, l'entreprise Aude Environnement sera sélectionnée pour les travaux de clôture, au préalable, M. Woodroffe contactera le responsable pour obtenir un devis inférieur à 20 000 € TTC (diminution du linéaire de clôture et négociation sur le prix au mètre).

VOTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES TITULAIRES

Votants : 6

Pour : 6

Délibération concernant l'emprunt à réaliser pour les travaux.

Les subventions sont payées sur factures acquittées. Pour pouvoir payer les factures, l'AFP doit souscrire un emprunt à court terme.

Le syndicat délibère pour souscrire un emprunt à court terme de 14 000 € minimum (en fonction de la trésorerie). Cela devrait permettre de payer la totalité des travaux à condition que l'éleveur ait payé sa part d'autofinancement.

VOTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES TITULAIRES

Votants : 6

Pour : 6

2. Compte rendu de la mission de A. LANSIER et J.WOODROFFE auprès de M. P.L PIQUEMAL.

Dans un premier temps M. Subra rappelle aux membres du syndicat l'objet de la mission. Dans un second temps il fait état des observations de M. Lansier, absent ce jour.

Observation de M. Lansier et de M. Woodroffe :

- Les vaches ne sont pas les seules coupables dans la dégradation des murettes du chemin. Les intempéries, l'absence d'entretien et le passage de la faune sauvage dégradent eux aussi le chemin.
- La descente du cheptel s'est bien passée, pas de grosse dégradation après le passage
- 1 endroit pourrait être mieux aménagé, il faudrait y installer 200m de clôture

Observation supplémentaire de M. Woodroffe :

- Analyse des autres passages :
 - Un passage rallongerait beaucoup le trajet
 - Un autre passage est trop accidentogène pour la vacherie
- En tant qu'exploitant, il passerait par le même chemin, il préparerait sans doute mieux la descente de la vacherie (rubalise/fils pour empêcher le franchissement des murettes)
- Le chemin est très dégradé et embroussaillé, il est compliqué d'accès
- PL Piquemal a ramassé les pierres tombées des murettes après le passage de la vacherie

Il semble important de rappeler que l'ensemble de la zone a été attribuée à M. Lansier cet été, en tant qu'attributaire, le chemin et ses abords devraient être mieux entretenu. D'autant que PL Piquemal semble faire des efforts quant au passage de la vacherie, la situation pourrait ainsi s'améliorer d'elle-même.

M. Woodroffe propose une solution supplémentaire : augmenter le prix de cotisation des exploitants de l'AFP pour permettre de payer une entreprise qui débroussaille, chaque année, les chemins.

M. Pons Philippe ne semble pas satisfait des propositions pour la résolution de ce conflit. Il est rappelé qu'il n'est pas du devoir de M. PL Piquemal d'entretenir ce chemin, cadastré en chemin rural.

M. Woodroffe demande que M. Pons et M. Piquemal essaient à l'avenir d'apaiser leur échange.

Après un temps d'échange, le syndicat de l'AFP s'accorde pour :

- Faire une demande de devis pour la réalisation de 200m de clôture et pour le débroussaillage du chemin.
- Réaliser un état du chemin avant et après la descente de la vacherie (constater l'entretien de l'année + identifier des potentiels manquements dans la préparation de la descente)
- Etudier l'importance de remettre un fil au niveau de la rivière pour éviter que le troupeau ne descende notamment du fait du mauvais temps

3. Question du contrat d'assurance GROUPAMA.

4. Questions diverses

L'ensemble des questions ayant été traitées, la séance est levée à 15h45.

Fait à Massat, le 25/11 2020

M. Le président de l'AFP, Pierre Subra



Association Foncière Pastorale Autorisée
de la Vallée de Liers
Siège : Mairie de MASSAT
09320 MASSAT
Tél. 05 61 96 96 33

